

## La réforme des rythmes scolaires du primaire et ses impacts sur les services 4 jours > 4,5 jours

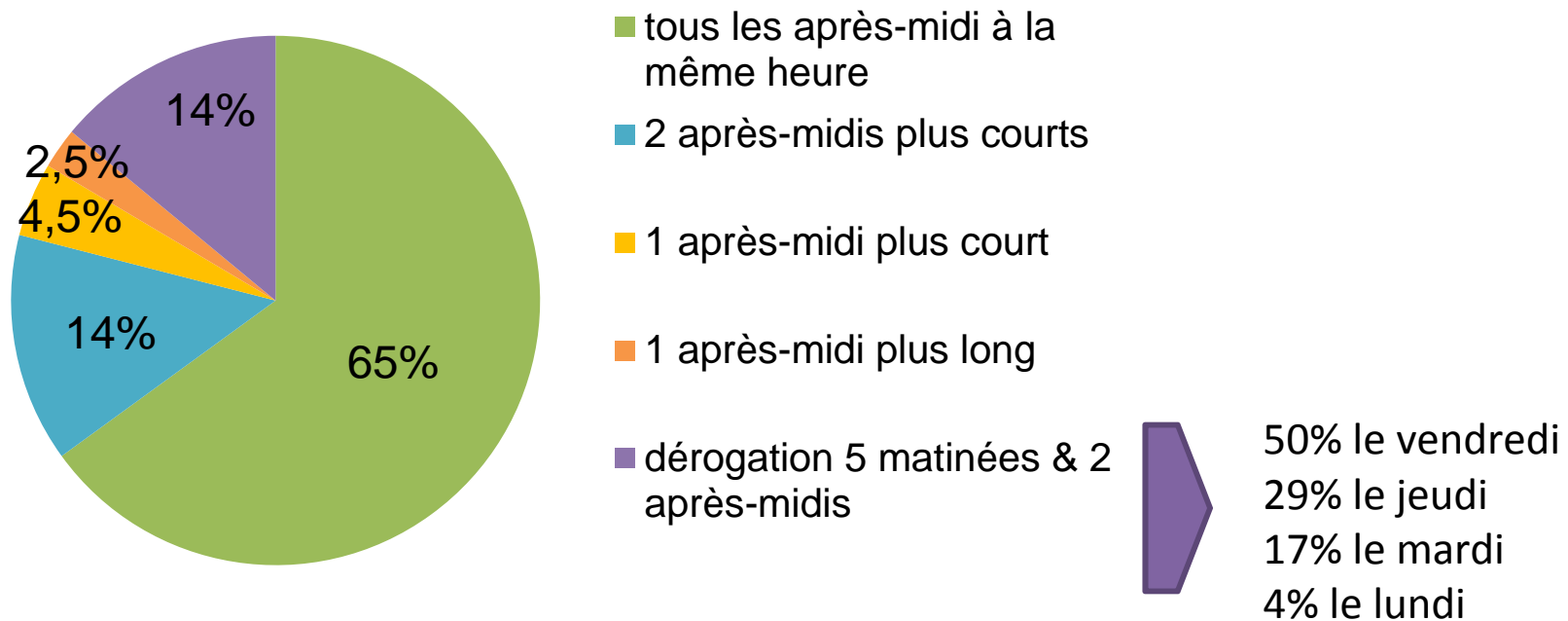




# Organisation du temps scolaire en France en 2015

- Concerne tous les enfants scolarisés dans le public & 13,5% dans le privé (le privé représente 13%)
- 80% des communes ont un PEdT à la rentrée 2015
- Entre l'année scolaire 2013-2014 et 2014-2015 : le nombre d'accueils périscolaires a augmenté de 26%, le nombre de places ouvertes de 76%

## Au niveau du public



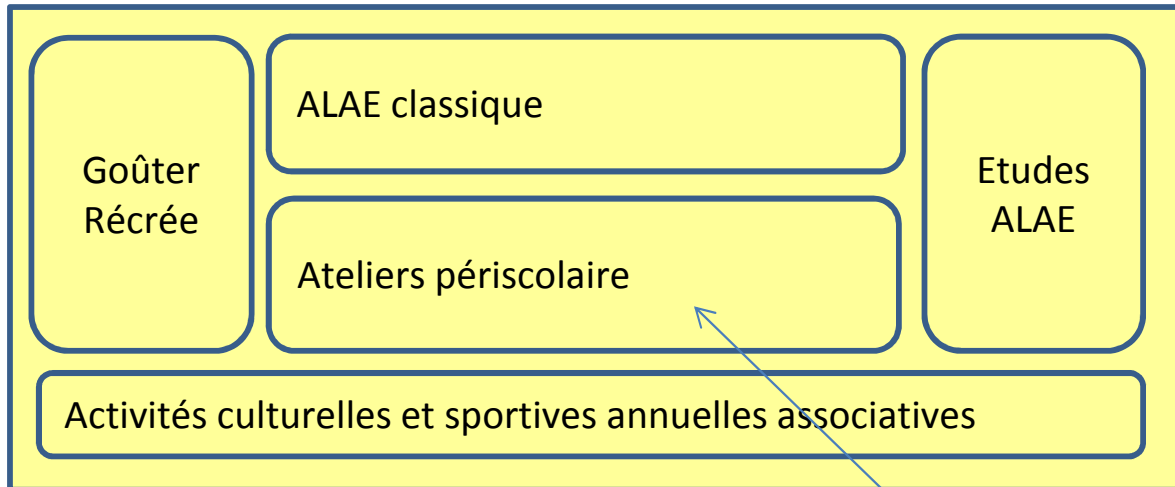
Source : [point d'étape rythmes éducatifs juin 2015](#)



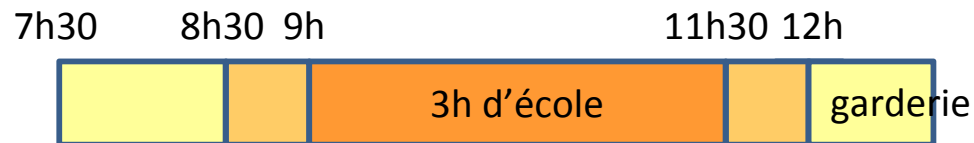
# Organisation du temps péri et extra scolaire

## Organisation des fins d'après-midis

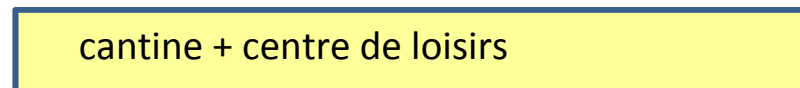
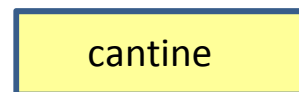
17h45-19h



## Organisation du mercredi matin



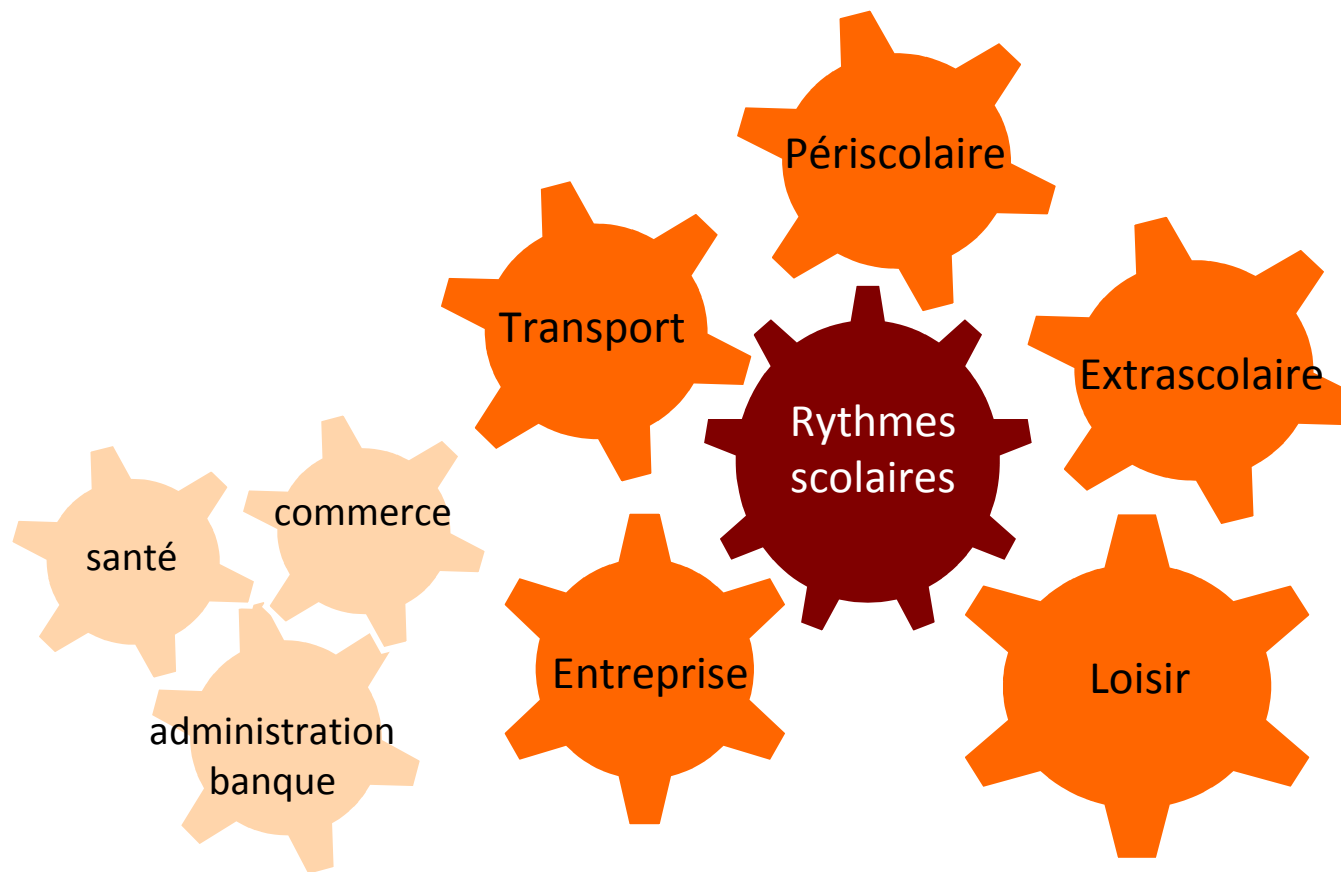
Très forte fréquentation des TAPS  
Gratuité : + 80% péri urbain,  
60% Montpellier  
Payant : 50%





Quand de grands rythmes changent,  
il faut repenser l'aménagement temporel des services

**Avec la réforme des rythmes scolaires du primaire  
¼ de la population a changé de rythme**





# Exemples d'autres services impactés

## Equipements culturels et sportifs

- 2 créneaux pour accueillir des classes les après-midis > 1 créneau
- Nouvelles activités en fin d'après-midis ?
- Quid du mercredi matin : fermeture au public, accueil de classe ?

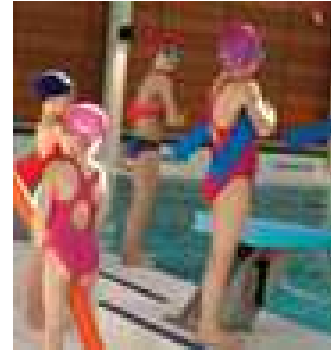
## Activités extra-scolaires

- Repositionnement des activités en fin d'après-midi, le mercredi après-midi, le samedi, les après-midis libérées
- Mercredi matin pour le privé ?

## Transport en commun

- Bus écoles rurales :  
fin des cours ou fin des activités périscolaires
- Transfert vers les centres de loisirs le mercredi midi ?

Piscine



Médiathèque





## Impact sur l'activité professionnelle

- **Evolutions des rythmes de travail des professionnels impactés :**  
enseignants, atsem, animateurs, professionnel de la culture, des sports...  
> synergies intercommunales à trouver dans le rural pour fidéliser les intervenants
- **22% des actifs occupés avaient un enfant en primaire dans la métropole de Montpellier**  
> évolutions des organisations du temps de travail.
  - travail le mercredi matin, un autre après-midi libéré
  - sortir tôt le mercredi midi
  - sortir plus tôt le soir